

*Date de dépôt : 3 septembre 2014*

## **Réponse du Conseil d'Etat**

**à la question écrite urgente de M. Roger Deneys : Dénigrement et appels au meurtre d'opposants diffusés par une télévision privée algérienne dont le siège est à Genève : que compte faire le Conseil d'Etat pour faire cesser ces agissements ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 27 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*Genève héberge le siège d'une chaîne de télévision privée algérienne, Numidianews tv Sàrl<sup>1</sup>, qui diffuse des appels au dénigrement et même au meurtre d'opposants au pouvoir en place en Algérie.*

*Cette chaîne de télévision de droit suisse dirigée par un homme d'affaires domicilié en France et proche du régime en place en Algérie a en effet lancé une campagne de dénigrement et d'appel au lynchage de militants démocratiques et de journalistes en Algérie dans le récent cadre du processus électoral présidentiel algérien.*

---

**<sup>1</sup> FOSC: 074 / 2014 du 16.04.2014**

*Numidianews tv Sàrl, à Genève, CHE-479.860.499 (FOSC du 19.12.2013, p. 0/7225832). Khadir Mohamed a cédé 110 parts de CHF 100 à Ouail Mohamed, d'Algérie, à Alger, DZA, nouvel associé pour 110 parts de CHF 100 et 50 parts de CHF 100 à Bousdira Samira, d'Algérie, à Alger, DZA, nouvelle associée pour 50 parts de CHF 100; par conséquent Khadir Mohamed est maintenant associé pour 40 parts de CHF 100.*

**FOSC: 081 / 2014 du 29.04.2014**

*Numidianews tv Sàrl, à Genève, CHE-479.860.499 (FOSC du 16.04.2014, p. 0/1457937). L'inscription N°6537 du 11.04.2014 est rectifiée comme suit: l'associé pour 110 parts de CHF 100 se nomme Ouail Samir (et non Ouail Mohamed).*

Plusieurs articles des journaux algériens *El Watan* et *Le Matin.DZ*, accessibles sur Internet, évoquent notamment ces faits :

- [http://www.elwatan.com/chroniques/pointzero/tuez-les-tous-15-04-2014-253345\\_173.php](http://www.elwatan.com/chroniques/pointzero/tuez-les-tous-15-04-2014-253345_173.php)
- <http://www.lematindz.net/news/14196-barakat-rentrez-vos-chiens-de-garde.html>
- <http://www.liberte-algerie.com/actualite/un-scrutin-sous-manipulation-cathodique-elections-et-chaines-de-television-privees-219640>
- [http://www.elwatan.com/actualite/nos-journalistes-attaques-a-khenchela-alors-qu-ils-enquetaient-sur-la-fraude-18-04-2014-253730\\_109.php](http://www.elwatan.com/actualite/nos-journalistes-attaques-a-khenchela-alors-qu-ils-enquetaient-sur-la-fraude-18-04-2014-253730_109.php)

*L'exercice depuis la Suisse et à destination d'un Etat étranger d'activités politiques qui sont non conformes au respect des droits démocratiques et des Droits humains est un acte extrêmement grave que nous ne pouvons tolérer.*

*Exercées depuis Genève, cité internationale, cité des Droits de l'Homme, siège de plusieurs instances onusiennes en charge des Droits humains, ces pratiques sont contraires aux valeurs de la Genève internationale et elles doivent donc cesser dans les meilleurs délais.*

*S'agissant plus particulièrement de l'Algérie, à laquelle de nombreuses Suissesses et Suisses sont très attachés depuis le processus de décolonisation et les énormes espoirs suscités par l'Indépendance, la présence à Genève d'une société attisant des comportements totalement contraires au respect des principes démocratiques les plus élémentaires nous semble totalement incompréhensible et intolérable.*

*Le Conseil d'Etat était-il en l'occurrence au courant de tels agissements de la part de la société de droit suisse Numidianews tv Sàrl dont le siège est à Genève ?*

*Ce même Conseil d'Etat aurait-il l'amabilité de nous indiquer ce qu'il compte faire pour que cessent de telles pratiques et éviter ainsi que Genève et la Suisse ne se rendent, même involontairement et par ignorance, complices d'appels au meurtre dans des Etats étrangers, en violation des règles les plus élémentaires en matière de respect des Droits de l'Homme et de la neutralité de la Confédération ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Numidianews tv Sàrl est une chaîne de télévision qui diffuse ses programmes sur Internet et qui est inscrite au Registre du commerce de Genève depuis le 27 mars 2013. Son siège social est situé à la rue de Lausanne 37, 1201 Genève.

Selon les éléments récoltés par la police, ce média est très largement en faveur du régime algérien.

L'édition du « 19.30 » de la TSR du 28 juin 2014 a consacré un reportage à cette chaîne de télévision. Cette dernière accuserait, au travers de ses émissions, de nombreux opposants algériens d'être payés par le « lobby sioniste ». Selon le reportage de la TSR, des plaintes pour diffamation seraient déposées en Suisse.

Pour répondre plus précisément aux deux questions posées, le Conseil d'Etat est en mesure de préciser qu'il n'était pas directement au courant des émissions diffusées par Numidianews tv Sàrl, que la problématique soulevée fait bien entendu l'objet d'une surveillance de la part du service renseignements de la police, que la police n'a été saisie d'aucune plainte et que si des éléments pénalement pertinents devaient être détectés, ils seraient immédiatement signalés au Ministère public.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Anja WYDEN GUELPA

Le président :  
François LONGCHAMP